

REPUBLIQUE FRANCAISE

2022 - 7

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 03 février 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 26 janvier 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
 - présents : 11
 - votants : 13
 - absents : 0

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire ; M. BLANCHEFORT Fabien, M. GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoints ; M. VIALANEIX Bernard, M. PHILIPON Pierre, M. FAIVRE Thierry, M. SPECEL Gérard, M. WENGER Stéphane, Mme SCIORTINO Pascale, M. MARION Olivier.

Procuration :

Mr PHILBEE Paul a donné procuration à Mr GIBERT Stéphane

Absent :**Secrétaire de séance :****2022 – 7 : Reprise de concessions en état d'abandon**

Suite à la délibération du 26 septembre 2018 engageant une procédure de reprise de concession en l'état d'abandon au cimetière de LA CHAISE-DIEU, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis trois ans, il a été constaté un état d'abandon sur certaines sépultures. Ces constats ont fait l'objet de procès-verbaux établis à un an d'intervalle, soit le 13 novembre 2018, le 21 octobre 2019, le 4 novembre 2020 et le 19 novembre 2021. Ces Procès-verbaux ont été affichés au cimetière de LA CHAISE-DIEU et en Mairie dans les conditions prévues pour l'article L 2223-13 et suivants du Code Général des collectivités territoriales.

Les concessions constatées en état d'abandon sont les suivantes :

Emplacements	Concessionnaire(s)	Numéro d'acte
N° 36	FAVIER	Acte n°145
N°43	CHEBANCE	Acte n°187
N°45	FOURNERIE PERRIN	Acte n°140
N° 64	MALAPERT PHILIPON CARREGA	Acte n°436

AR Prefecture

043-214300485-20220203-D_07_2022-DE

Reçu le 10/02/2022

Publié le 10/02/2022

N°80	BOUTAUD PIN BORIE PORTE	Acte n°129
N°83	BERNICAL	Acte n°321
N°128	LAFARGE BAYLOT	Acte n°223
N°139	JOUSHOMME	Acte inconnu
N° 159	BEGON	Acte inconnu
N°186	POTU	Acte n°174
N°193	BIMBARD	Acte inconnu
N°204	BERNARD BONNET	Acte n°182
N°213	PORTE TERRASSON	Acte n°240
N°220 bis	MATHIEU	Acte n°299
N°236	BRUNEL BARD	Acte n°105
N°263	BARD	Acte n°287
N°266	CLOCHER	Acte n°284
N°268 bis	MISSENIER FERRAND	Acte n°291
N°274	PASSEMARD	Acte n°312
N°287 bis	BRIVADY PHILIPON	Acte n°299
N°289	VEAUX	Acte inconnu
N°505	FRAISSE	Acte inconnu
N°511	MILLION COUTAREL	Acte n°440
N°530	FARGET	Acte inconnu
N°543	ARDAIL	Acte inconnu

N°583	MAIGNOL	Acte n°370
N°613	DUCHAMP	Acte n°398
N°616 et 617	BARTHELEMY	Acte n°401

Toutes ces concessions ont plus de trente ans d'existence et les dernières inhumations datent d'au moins 10 ans.

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière, le conseil municipal délibère :

- M le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.
- M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
André BRIVADIS

